



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/05/21-03 Du conseil municipal du 21 mai 2026

Date de convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260521-DEL26-05-21-03-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de dépôt en préfecture : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, réuni en séance publique, a procédé à l'élection du Maire et des adjoints, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames GARMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, LECONTE Ludivine.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie, Monsieur COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à Monsieur ÉDINE Pierre, Monsieur ETIENNE David qui donne pouvoir à Madame GARMEL Isabelle, Madame ESNOUF Dominique qui donne pouvoir à Monsieur AUBIN Luc.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 11	Absents : 4	Procurations : 4
Votants : 15		

Monsieur Pierre ÉDINE a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de procéder à des réajustements budgétaires suite au vote du budget, Monsieur Rodolphe JARDIN informe qu'il est nécessaire de réaliser des écritures de régularisation liées aux redevances d'assainissement collectif. Monsieur JARDIN propose les modifications budgétaires suivantes :

Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 – article 673 : + 12 112 € (création)

Chapitre 67 - article 678 : - 6 112 €

Chapitre 011 - article 61523 : - 3 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 – article 70611 : + 3000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Pierre ÉDINE

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 29 MAI 2026

Publication sur le site internet le 29 MAI 2026